Image not found or type unknown

Est discriminatoire la sensibilisation à l'absentéisme pour les salariés de retour d'arrêt maladie.

Jurisprudence publié le **29/04/2013**, vu **1490 fois**, Auteur : L'actu essentielle social médical

L'employeur avait mis en œuvre une méthode de « **sensibilisation** aux enjeux de **désorganisation** de la production » et procédait dans ce cadre à des entretiens « retour d'absence », quels que soient la durée et le motif de l'absence, y compris en cas de **maladie** ou d'accident du travail.

La Cour de cassation considère que ce dispositif constituait une **discrimination indirecte** et a confirmé la décision ayant enjoint l'employeur de **mettre fin** à ce dispositif et l'ayant condamné à des dommages-intérêts. Cass. soc., 12 févr. 2013, n° 11-27689

http://roussineau-avocats-paris.fr/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés